INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.
Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.
Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAIF RETRAITE CROISSANCE DURABLE - FR0010091660

FIA soumis au droit français
FCP Nourricier du FCP MAIF CROISSANCE DURABLE
Le FIA et son FIA Maître sont gérés par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds nourricier du fonds MAIF CROISSANCE DURABLE. Les actifs du fonds MAIF RETRAITE CROISSANCE DURABLE sont composés en totalité et en permanence de parts du fonds MAIF CROISSANCE DURABLE et à titre accessoire de liquidités.
Sa classification, son objectif de gestion, son indicateur de référence et sa stratégie de gestion sont identiques à ceux du FIA Maître.
MAIF RETRAITE CROISSANCE DURABLE et son Maître MAIF CROISSANCE DURABLE sont tous deux des Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIA).

Rappel des caractéristiques du Fonds Maître

Classification AMF : *Actions de Pays de la Zone Euro*

Eligible au PEA

Objectif de gestion *: L'objectif du fonds est d'obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'EURO STOXX 50 grâce à l'association d'analyses financières et extra-financières sur les sociétés cotées. Néanmoins, l'approche long terme dans laquelle s'inscrit l'objectif de gestion et la présence de valeurs n'appartenant pas à l'indice de référence peuvent induire des écarts de performance avec cet indice.*

Indicateur de référence *: La performance du fonds peut être comparée à celle de l'indice action EURO STOXX 50. Ticker bloomberg : SX5T Index*
Il est calculé dividendes réinvestis.
L'indice EURO STOXX 50 est composé des 50 plus grandes et plus liquides capitalisations de la zone euro. Il a été créé avec une base 1000 le 31 décembre 1991.
Un certain nombre d'information (descriptif, cours, historiques, graphiques…) sur cet indice sont disponibles dans la presse (presse financière) et sur certains sites spécialisés (www.stoxx.com,…)

Stratégie de gestion : *La stratégie d'investissement du FCP MAIF CROISSANCE DURABLE (Fonds d'Investissement à Vocation Générale « FIA ») consiste en une sélection de titres de sociétés cotées au sein d'un univers d'investissement large composé d'actions de la zone euro. Cet univers correspond aux membres de l'indice EURO STOXX qui comprend environ 300 sociétés cotées.*

Dans ce cadre, le portefeuille est géré de manière active, avec des paris pris sur les valeurs. Ainsi, la répartition géographique et sectorielle du portefeuille est une résultante de l'ensemble des choix individuels de sociétés et peut différer sensiblement de l'indice de référence.
Le fonds met en œuvre une approche fondée sur un agencement des analyses financières et extra-financières réalisées sur les sociétés composant l'univers d'investissement. Cet agencement permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Le portefeuille sera exposé entre 90% et 110% de son actif aux actions de la zone euro. Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions, le fonds ne peut détenir moins de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le fonds pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice EURO STOXX 50. Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

L'exposition du portefeuille sur ce type d'instruments n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

Conditions de souscription et de rachat : la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, la valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.
L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts auprès du Dépositaire sur demande effectuée chaque jour de valorisation jusqu'à 12heures le jour J. J étant le jour de calcul de la valeur liquidative.
Les dividendes sont capitalisés.

Recommandation : La durée de placement recommandée du FCP est supérieure à 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

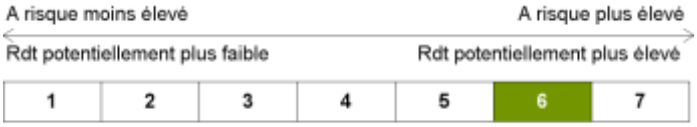

Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires du fonds sur une période de 5 ans.

Le risque du Fonds d'Investissement à Vocation Générale se situe actuellement au niveau **6** de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque élevé s'explique par l'investissement de la totalité de l'actif du fonds dans un fonds maître. Ce dernier a lui-même l'obligation d'être exposé, au minimum à hauteur de 90%, aux marchés des actions de la zone Euro.

Risques importants pour le Fonds d'Investissement à Vocation Générale non pris en compte dans l'indicateur
Par ailleurs, le fonds pouvant être investi indirectement en titres de créances et instruments du marché monétaire à hauteur de 25%, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Enfin, le Fonds d'Investissement à Vocation Générale est indirectement exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour son fonds maître d'utiliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre Fonds d'Investissement à Vocation Générale.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds d'Investissement à Vocation Générale étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds d'Investissement à Vocation Générale y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	3,75% négociable
Frais de sortie	Non applicable

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants [1]	0,97%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Non applicable

Frais courants[1] : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2017. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais veuillez vous référer aux pages 12 et 13 du prospectus de ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds d'Investissement à Vocation Générale. lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Performances passées

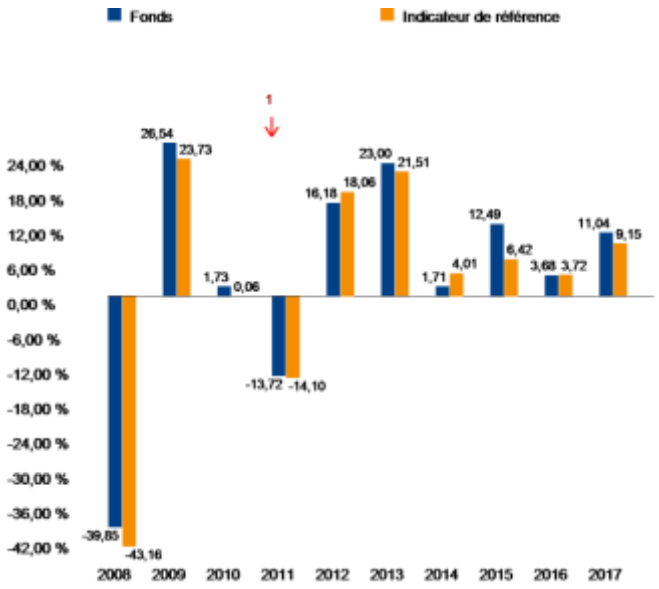

Indicateur de référence : Euro Stoxx 50

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.
Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale a été créé le 02/07/2004. Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 10 dernières années :
1. 01/01/2011 : Modification du fonds Maître MAIF CROISSANCE DURABLE comme suit : Changement de classification au profit d'Actions des Pays de la Zone Euro - Changement indicateur de référence et d'objectif de gestion : désormais EURO STOXX 50 - Modification Stratégie de gestion : les actifs sont désormais exposés entre 90% et 110% sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro. Modification du profil de risque : augmentation risque action - introduction des risques discrétionnaire, de taux, de contrepartie et de change

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : **SOCIETE GENERALE PARIS**

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT,** société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante: **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : **contact@ofi-am.fr**. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 17 10.**

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values du Fonds d'Investissement à Vocation Générale est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds d'Investissement à Vocation Générale.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPC sont disponibles à l'adresse suivante : www.ofi-am.fr.

Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **08/03/2018**